



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Six, le 28 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,

En suite de convocation en date du 15 avril 2026,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Xavier LEVEAU donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Lily DUBOIS donne procuration à Madame Myriam DEFONTAINE
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Ghislaine DEFOOR

Madame Myriam DEFONTAINE est désignée secrétaire de séance.

**Objet : Renouvellement du dispositif « 10 000 départs en vacances » avec l'association Vacances Ouvertes**

Depuis 2024, la Ville de Loison-sous-Lens adhère au dispositif « 10 000 départs en vacances » qui a permis à des Loisonnais de bénéficier d'une part d'un accompagnement administratif et d'autre part d'une aide financière sous forme de chèque vacances pour partir en vacances (100 € par adulte et 50 € par enfant).

Ce dispositif est géré par l'association Vacances Ouvertes, dont le siège social se trouve à Montreuil (93100) 21 rue Franklin, en lien avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et d'autres partenaires comme le Département du Pas-de-Calais, la Région des Hauts-de-France, la CAF du Pas-de-Calais etc.

Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif pour la population qui concourt à développer la mobilité, l'autonomie et la confiance en soi, il est proposé de reconduire l'engagement de la Ville de Loison-sous-Lens dans l'opération « 10 000 départs en Vacances ».

A cet effet, une charte d'engagement est proposée à la signature par l'association Vacances Ouvertes. Dans ce cadre, la Commune s'engage à verser une participation financière comprenant l'adhésion à Vacances Ouvertes ainsi qu'une participation forfaitaire a minima comme suit :

- ✓ Le montant de l'adhésion est de 250 € et s'agissant de Loison-sous-Lens dont la population est comprise entre 5 000 et 8 000 habitants, la participation forfaitaire est de 840 € soit un total de 1 090 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- D'approuver ce projet permettant à une soixantaine d'habitants éloignés des vacances de pouvoir partir en vacances pour l'année 2026.
- D'adhérer à l'association Vacances Ouvertes dans les conditions évoquées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte d'Engagement ainsi que tout document administratif et financier relatif au projet avec l'association Vacances Ouvertes ainsi qu'avec tout autre partenaire sollicité et impliqué dans les projets séjours vacances développés sur l'année 2026,
- D'inscrire au budget primitif 2026 les dépenses relatives à l'organisation de ces séjours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Loison-sous-Lens, le 29 avril 2026



Le Maire,

  
**Fabrice TREPCZYNSKI**